Annexe 9

Annexe 2bis au PV de synthèse de l'enquête publique relative au projet de révision des périmètres de protection du forage de la Pièce du Chêne 89 210 Esnon

Méthodologie de traitement des contributions

Après exploitation, les 2 contributions (A1 et A2) communiquées par Monsieur Bernard Delagneau lors de l'enquête, font apparaitre 8 observations/propositions différentes (cf. colonne de droite de l'annexe 2 du PV de synthèse). Il en résulte 3 thématiques déclinées en 7 sous thématiques.

Le lecteur pourra donc retrouver sur ce document la participation du public avec le classement des contributions pour chacune des thématiques et sous thématiques.

Comme elles sont concises et peu nombreuses, elles sont rapportées intégralement cidessous.

Contrairement aux habitudes, il n'apparait pas clairement ici d'observations favorables et/ou défavorables. La présentation est donc faite avec 2 grands titres :

- 1) <u>Des interrogations</u> sur le projet, exprimées ou bien ressenties comme telles. Elles sont classées selon 2 thématiques, avec des sous thématiques pour chacune d'elles ;
 - 2) Des propositions, classées également en 2 thématiques, avec des sous thématiques.

Thématiques et sous thématiques relevées

I - Les interrogations sur le projet

1 Thématique environnementale

1.1 Forage non justifié

Observations A1-2 et A2-1:

« C'est un forage jugé inutile, trop peu utilisé et son eau n'est rendue potable que par dilution avec celle de la nappe du Vau......

Actuellement le captage de Vorvigny suffit largement pour les besoins du hameau de Vorvigny et d'Esnon, puisque toute l'eau n'est pas utilisée, et l'on constate que la source de Vorvigny a un débit plus important actuellement qu'à la création du forage......

Pourquoi maintenir ce forage qui ne parait plus justifié, qui a pour effet de mettre de la pollution dans de l'eau de bonne qualité dans le réservoir d'Esnon? ».

Réponses du Maître d'ouvrage

Ce forage est utile en cas d'incendie, la capacité du réservoir pourrait être insuffisante en cas de gros besoins. Ce forage est utile en cas de manque d'eau (sécheresse ou autre...) et utilisé pour le remplissage rapide après le nettoyage du château d'eau.

1.2 Pollution du forage ◆Observations A1-1 et A2-2 :

« La pollution du forage serait consécutive à son manque d'utilisation. Il mériterait un pompage à sec permettant d'éliminer les éléments polluants..........

Le forage de la Pièce du Chêne se trouve sur un courant d'eau important qui a un gros débit, ce qui ne permet pas d'assainir le puits. Certains produits que nous trouvons dans les analyses ne sont plus employés en agriculture depuis bien longtemps, ce qui prouve que le peu d'activité du forage ne permet pas son bon fonctionnement......

Le prélèvement actuel pour maintenir son activité parait inadapté pour avoir un effet satisfaisant pour la qualité et la pureté de l'eau......

Il est très probable que le périmètre de protection ne puisse donner des améliorations sur la qualité de l'eau du forage, le courant d'eau arrive de zones éloignées, il est impossible de maitriser la circulation de l'eau en sous-sol, surtout à Esnon où il y a de nombreux courants d'eau......».

Réponses du Maître d'ouvrage

"le courant d'eau" : rien n'est prouvé!

Le vider complet : comment ? pas de solution technique.

2 Thématique agriculture/agronomie

2.1 La production agricole nourricière

◆Observation A1-3:

« interrogations et inquiétudes sur les prescriptions qui seront mises en place dans le cadre des pratiques culturales...... ».

♦ Observation A2-3:

« Pour un résultat aléatoire et d'aucune nécessité, il semble peu raisonnable de limiter le potentiel agronomique, des terres agricoles présentent sur le bassin du forage de la Pièce du Chêne, qui est reconnu comme l'un des meilleurs de la région.

Il est relativement difficile d'envisager une quelconque baisse de rendement pour les exploitants concernés qui comptent bien souvent sur ces parcelles pour assurer leur chiffre d'affaires

Bien sûr, les agriculteurs sont conscients qu'il faut maintenir, voire améliorer la qualité de l'eau, indispensable à la vie, mais maintenir la production agricole est aussi une nécessité......

......l'eau oui, mais sans production agricole nous ne pourrons faire face à la consommation alimentaire : tout dépend de l'agriculture. ».

Réponses du Maître d'ouvrage

- Orientation vers des cultures à faible niveau d'intrant.
- cultures "bio"

2.2 Les incohérences écologiques

◆Observation A2-5:

«Actuellement, il y a certaines aberrations qu'on ne comprend pas : par exemple, nous obliger à mettre des $CIPAN^l$ s qu'il faut ensuite détruire avec du glyphosate............».

Réponses du Maître d'ouvrage

Effectivement si utilisation du Glyphosate! pas d'intérêt.

¹ CIPAN : Culture Intermédiaire Piège A Nitrates

II - Les propositions

3 Agriculture/agronomie

3.1 Innovations culturales

•Observation A2-4:

«Il faut mettre en place des solutions d'avenir, donner aux agriculteurs des possibilités pour produire et protéger leurs cultures sans polluer, développer la recherche pour élaborer des produits efficaces non polluants, même curatifs, afin d'éviter des traitements systématiques.

Permettre aux agriculteurs de mettre des faux semis qui réduiraient l'emploi de nombreux désherbants.....».

Réponse du Maître d'ouvrage

Effectivement, autorisation des faux semis

4 Economie

4.1 Les demandes d'indemnités

Observation A1-4:

« Demande la mise en place d'indemnités pour les exploitants agricoles qui vont subir un manque à gagner. ».

Réponse du Maître d'ouvrage

Difficile pour une petite commune de financer

4.2 Les dépenses raisonnées

◆Observation A2-6:

« Au regard de cette étude BAC, il y a eu beaucoup d'argent engagé, l'agence de l'eau ne pourrait-elle pas mettre des moyens pour trouver des solutions durables,...... ».

Réponse du Maître d'ouvrage

Effectivement coût exorbitant : étude , enquête publique + publication etc ...

Annexe 3 au PV de synthèse

Question du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête sur le projet de révision des périmètres de protection du forage de la Pièce du Chêne 89 210 Esnon

Elle concerne la mise en place des prescriptions sur la conduite des activités agricoles sur les périmètres rapproché et éloigné.

Elle a déjà été posée avant l'enquête publique et l'hydrogéologue agréé a répondu que ce point était hors procédure DUP, renvoyant à la page 31 de la pièce 3.

On peut y lire:

«les diagnostics agricoles ont conclu à une surface agricole utile (SAU) de 1 100ha sur les 1 890ha du BAC, soit environ 58%.....

Les activités agricolesont donc une influence prédominante sur la qualité des eaux du forage. Ceci conduit aux concentrations importantes relevées en nitrates (>50mg/l), qui ont motivé son classement en captage « sensible » par le SDAGE 2010-2015 puis 2016-2021 en en « zone d'action renforcée » (ZAR) par la Chambre d'Agriculture de Bourgogne en août 2018 dans le cadre de l'application du 6ème programme d'actions en zones vulnérables (cf. SDAGE, Pièce 4 chapitre 4). Comme indiqué dans ce paragraphe, ce programme d'actions comporte des interdictions et des contraintes sur certaines cultures (principalement céréalières et colza), ainsi qu'une formation obligatoire des exploitants agricoles sur la réglementation nitrates.

→Les risques de dégradation de la qualité de l'eau en lien avec les activités agricoles dans le PPR et PPE existent mais des actions d'amélioration sont en cours avec le SAGE et la Chambre d'Agriculture. »

Je veux bien comprendre que cette question soit hors procédure DUP. Mais il convient de comprendre également les interrogations de Monsieur Bernard Delagneau, qui se fait ici le porte-parole de la profession agricole. Sa question est d'autant plus pertinente que l'objet d'une enquête comme celle-ci est d'informer le public qui pose des questions.

Lors de sa visite du 4 juin à la 4^{ème} permanence, ce Monsieur a informé qu'une réunion de travail aurait eu lieu récemment en mairie sur ce sujet.

<u>Ma question</u>: pouvez-vous apporter des informations récentes sur ce point, à la hauteur des attentes de la profession agricole?

Réponse du MO: «

Nous avons missionné le SMBVA pour une démarche de facilitation BAC afin d'entretenir un lien privilégié avec les agriculteurs et une orientation vers des solutions d'avenir.